

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

Saint-Nom, le 20 octobre 2016

Madame, Monsieur,

Le Conseil de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fontaine vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 02 décembre 2016**, de 19h30 à 22h30, à la Mairie de St Nom la Bretèche.

**Si vous ne pouvez pas être présent, faites-vous représenter en utilisant le pouvoir joint en annexe à cette convocation.**

Nous vous prions d'être présents dès 19h30, la salle devant être libérée à 22h30.

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2015 au 30/09/2016 et projets 2016/2017
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2016
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent donc nous parvenir avant le 25 novembre 2016. Ils ne sont pas soumis à un vote.
7. Fin de l'Assemblée Générale – suivie d'un pot de l'amitié.

### Pour les utilisateurs du Pouvoir (annexe)

Afin de faciliter l'exécution de vos directives et pour éviter des contestations ultérieures, nous vous suggérons de cocher, sur votre pouvoir, la réponse que vous donnez à chaque motion. Si vous ne donnez pas de réponse, votre mandataire votera pour vous.

Maurice GUINAMARD  
Président du Conseil Syndical  
01 34 62 80 02  
[mauriceguinamard@free.fr](mailto:mauriceguinamard@free.fr)

# **DOMAINE DE LA FONTAINE**

## **Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016**

### **1. Généralités et rappels**

#### **Statuts de notre ASL :**

Olivier Bruas, membre du Conseil Syndical, va préparer une révision des Statuts de l'ASL du Domaine de La Fontaine, qui sera présentée à l'approbation de l'AG de l'an prochain.  
Les Statuts en vigueur sont toujours ceux d'origine (1983) et il devient nécessaire de les réviser, pour éviter tout problème juridique lors de ventes futures de maisons.

#### **Inscription de notre ASL au « Registre national d'immatriculation des copropriétés »**

Le décret n°2016-1167 conditionnant l'entrée en vigueur de l'obligation d'immatriculation des syndicats de copropriétaires des immeubles à destination totale ou partielle d'habitation est paru. Nous avons jusqu'à fin 2017 pour inscrire notre ASL..

#### **Utilisation des appareils de jardin à moteur :**

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - du lundi au vendredi de           | 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 |
| - les samedis non fériés de         | 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 |
| - les jours fériés hors dimanche de | 10h00 à 12h00                     |

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

**Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.**

#### **Dépôt des poubelles et végétaux :**

Pour l'agrément de tous, nous rappelons que les poubelles et les végétaux doivent être déposés sur les trottoirs au plus tôt la veille du ramassage, à 18h00.

Il est par ailleurs de plus en plus fréquent que les sacs poubelles soient déchiquetés par les chats, les chiens et les oiseaux. Ceci a pour conséquence des débris jonchant les trottoirs et chaussées. La propreté et le standing du domaine sont donc mis à mal. Pour éviter ce désagrément nous suggérons aux résidents d'utiliser des poubelles rigides munies d'un couvercle.

**Avant un départ en vacances, NE DEPOSEZ PAS VOS POUBELLES près de la petite poubelle communale située à l'entrée du Domaine, rue Colette. Ce genre d'incivilité n'est malheureusement pas rare et crée souvent une zone de pollution à l'entrée de notre résidence !!**

# **DOMAINE DE LA FONTAINE**

## **Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016**

### **Tennis :**

Afin de préserver durablement le revêtement des courts, il est demandé aux joueurs de porter des chaussures de tennis dont les semelles ne laissent pas de trace au sol. D'autre part, l'usage de tricycles, voitures à pédales (fait malheureusement constaté), rollers, etc. est de nature à détériorer le revêtement et est interdit sur les courts.

### **Élagage des arbres privatifs :**

De nombreux copropriétaires se plaignent que les arbres de leurs voisins étant devenus très hauts (certains dépassent 15m !) leur créent énormément d'ombre.

En outre, ces grands arbres peuvent se révéler néfastes aux constructions et aux routes du Domaine : une règle générale de sagesse est que la distance d'un arbre par rapport aux fondations les plus proches ne doit pas être inférieure à sa hauteur (ou 1.5 fois sa hauteur s'il s'agit d'une haie).

Voici quelques rappels sur les hauteurs limites des végétaux, suivant notre Cahier des Charges

- Article 11 : *Les haies végétales ne devront jamais dépasser 1.80 mètre de hauteur*
- Article 12 : *Sauf ce qui est dit en l'Article 11, aucune plantation ne pourra être faite à moins de 2 mètres de la ligne séparative pour les arbres dont la hauteur dépasse 2 mètres et à moins de 0.5 mètres pour les autres plantations.*
- Notre Cahier des Charges est en accord sur ces points avec le code civil.

En dehors de ces règlements, ce sont le bon sens et les relations de bon voisinage qui devront guider chacun pour maîtriser la taille de ses arbres – ou éventuellement abattre les sujets trop envahissants.

### **Abreuvoir :**

Une nouvelle pollution de l'abreuvoir a été observée en avril 2015. Les analyses faites par la Police de l'Eau ont révélé la présence anormale de chlore dans l'eau pouvant expliquer la mort des plantes aquatiques favorables à l'oxygénation de l'eau et le développement d'algues malodorantes.

#### **Rappel :**

- lorsque vous faites démousser votre toit, demandez des produits sans chlore !
- La mairie a fait procéder en juillet à la vidange de l'abreuvoir et de la vase, puis à des travaux de réparation des murs de l'abreuvoir jusque mi-septembre.

### **Voisins Vigilants :**

Le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) permet de vous inscrire sur une communauté de voisins vigilants, ou d'en créer une avec vos voisins proches. Idéalement, un groupe comprend 10 à 12 maisons avec un référent.

Cette plateforme de communication vous permettra de faire vivre la bienveillance entre voisins et de réduire de 40% le risque de cambriolage dans votre quartier (système d'alerte par SMS et mail, signalétique dissuasive, partenariat avec les forces de l'ordre ...)

Il existe actuellement 5 groupes de Voisins Vigilants dans notre résidence :

- Verlaine DLF (référent M. C Cau-Gervais)
- Baudelaire DLF (référent M. Bailleul)
- Colette sud DLF (référent M. Moreau)
- G Apollinaire DLF (référent M. Guinamard)
- Rte de Ste Gemme DLF (Référente P. Burg)

### **Adresse du site Internet du Domaine : [www.domainedelafontaine.org](http://www.domainedelafontaine.org)**

Il est rappelé que le site du Domaine, qui est géré par Michel Harrois, permet de consulter :

- Les convocations et les comptes-rendus de toutes les assemblées générales depuis 2003
- Les Statuts de l'Association Syndicale et le Cahier des Charges
- Les documents administratifs confidentiels à remplir par les nouveaux propriétaires
- Le carnet d'entretien du Domaine
- Les Règlements du Tennis et de la Piscine

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## 2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2015/2016 et projets 2016/2017

### Tennis

---

#### Réalisations 2015/2016

- Rénovation de la coloration du court n°1. (4 800 €)
- Peinture des quatre bancs. (798 €)
- Nettoyage du grillage le long de la rue Colette (418 €)

#### Prévisions 2016/2017

- Néant

### Piscine

---

#### Réalisations 2015/2016

- Peinture des trois portes métalliques. (1 250 €)
- Peinture des portes intérieures (693 € non prévus au budget).
- Dépannage : remplacement de la vanne d'alimentation en eau du grand bassin suite à sa rupture (coup de bélier) (177 € non prévu au budget) .
- Fermeture de l'accès à l'auvent du club house (2 518 € non prévu au budget). Nous avons pris cette décision suite à l'occupation nocturne de ce auvent par des jeunes nous laissant les emballages vides de pizza, les canettes, les bouteilles de bière et d'alcool ainsi que les mégots nous obligeant au ramassage de tous ces détritrus plusieurs fois par semaine.

#### Hygiène

Toujours quelques personnes, grands et petits, qui évitent la douche et le pédiluve qui sont obligatoires avant la baignade.

#### Quelques chiffres.

Comme l'année dernière la saison 2016 a débuté fraîchement le samedi 14 mai. Ce jour là, seules trois personnes se sont laissées tenter par la baignade dans une eau à 27 degrés malgré une température de l'air de 16 degrés. La saison s'est terminée avec un temps estival de 27 degrés le dimanche 11 septembre.

Le record de fréquentation de l'année 2016 fut le jeudi 25 août (34°) avec 136 entrées.

SAISON 2013	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	92	664	1657	906	275	3594
Moyenne jour	7	22	54	29	18	
Maximum du mois	17	87	105	71	57	
SAISON 2014	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	289	945	922	433	320	2909
Moyenne jour	19	32	30	13	23	
Maximum du mois	75	102	92	37	56	
SAISON 2015	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	301	1228	1514	957	110	4110
Moyenne jour	19	41	49	31	8	
Maximum du mois	58	134	232	112	22	
SAISON 2016	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	<b>167</b>	<b>545</b>	<b>1133</b>	<b>1406</b>	<b>500</b>	<b>3751</b>
Moyenne jour	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	
Maximum du mois	<b>42</b>	<b>62</b>	<b>121</b>	<b>136</b>	<b>92</b>	

# DOMAINE DE LA FONTAINE

## Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

### *Contrôles de l'Agence Régionale Sanitaire (ARS78)*

	Conformité physicochimique		Conformité micro biologique	
	Grand Bain	Petit Bain	Grand Bain	Petit Bain
16 mai	Oui	Oui	Oui	Oui
28 juin	Oui	Oui	Oui	Oui
12 juillet	Oui	Oui	Oui	Oui
5 août	Oui	Oui	Oui	Oui
7 septembre	Oui	Oui	Oui	Oui

### **Les jours de piscine fermée:**

Le 1er juin en raison des mauvaises conditions météorologiques.  
Le 29 août le surveillant étant malade. Pas de remplaçant disponible.

### **Rappel : La piscine n'est pas surveillée**

Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas tous la qualification exigée pour cela.

Leur mission est la suivante :

- Faire appliquer le règlement intérieur, et notamment le contrôle des entrées (port du bracelet obligatoire) ;
- Contrôler deux fois par jour la qualité de l'eau et procéder aux ajustements si nécessaire ;
- Effectuer le nettoyage des bassins ;
- S'assurer du bon fonctionnement des installations ;
- Effectuer quotidiennement le nettoyage des locaux.

La baignade n'étant pas officiellement surveillée, nous vous rappelons un point important, l'article 2 du règlement intérieur :

- Les personnes majeures accèdent à la piscine sous leur entière responsabilité.
- Les enfants mineurs sont toujours placés sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus).

### **Prévisions 2016/2017**

#### **Prévisions d'ouverture :**

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).  
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 10 sept: 12h00 - 20h00 (tous les jours de la semaine).

Du 11 au 24 septembre 12h00 - 19h00 (tous les jours de la semaine).

#### **A prévoir :**

- Peinture de la charpente de l'auvent (1 360 €)
- Peinture des trois fenêtres du club house (772 €)
- Sécurisation de l'alimentation en eau : remplacement des vannes et tuyaux en PVC par du matériel métallique (1 377 €).

**DOMAINE DE LA FONTAINE**  
**Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016**

## **Peintures du mobilier urbain**

---

**Réalisations 2015/2016** : Néant

**Prévisions 2016/2017** : Néant

## **Espaces verts**

---

### **Réalisations 2015/2016**

- **Place Stéphane Mallarmé :**
  - Toilettage de l'arbre à coté du grand sapin
- **Piscine :**
  - Derrière le panneau " Domaine de la Fontaine " une douzaine d'arbres élagués et 2 abattus
- **Tennis :**
  - 6 bouleaux élagués devant les courts,
  - 7 arbres derrière les courts
- **Place Paul Verlaine :**
  - Toilettage de 3 arbres
- **Place Guillaume Apollinaire :**
  - Elagage de 2 arbres

**Coût** : 5 236 €

### **Prévisions 2016/2017**

Budget d'élagage : 7 000 €

## **Éclairage des rues**

---

### **Réalisations 2015/2016**

- Poursuite de l'entretien à la demande sur base horaire avec ALVES (61 € TTC / heure). Coût : 545 € (remplacement de 11 ampoules et de 6 transformateurs)
- Remplacement d'un mat de lampadaire rouillé à la base (12, rue Laforgue) : 805 €
- Peinture de 9 lampadaires (8 rue Laforgue et 1 place Mallarmé): 1 267 €
- Reconstitution du stock : 12 transformateurs : 390 € (achat par internet)

### **Prévisions 2016/2017**

- Poursuite de l'entretien à la demande sur base horaire avec ALVES.
- Achats d'ampoules ou autres matériels : 500 €
- Intervention Alves et provision pour réparations lampadaires : 1 500 €

**DOMAINE DE LA FONTAINE**  
**Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016**

## **Travaux de voirie**

---

### **Réalisations 2015/2016 :**

- Un balayage des rues a été effectué en fin d'hiver 2015-2016
- Les petits travaux de réparations locales de voiries prévus cette année ont été reportés à l'exercice suivant.

### **Prévisions 2016/2017 :**

- Petits travaux de réparations locales de voiries (demandés par les riverains et/ou jugés indispensables pour éviter tout danger) : **Coût global 4 400 € TTC**
  - 15, rue Colette
  - 3, rue Verlaine
  - Angle Colette / 1, rue Mallarmé I
  - Impasse Mallarmé, face au N° 9
  - Rue Daudet réparation d'un tampon télécom
- Balayage des rues en fin d'hiver. **Budget 1 500 €**

## **Versement des charges**

---

Les charges sont dues trimestriellement, le 10 du premier mois de chaque trimestre. **Il n'y a pas d'autre appel de charges que celui inclus dans le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire**

Pour simplifier la gestion des règlements, il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique (formulaire disponible sur le site du Domaine ou à demander à M. Guinamard 01.34.62.80.02)

**Important : Changement de RIB / IBAN. Lorsque vous nous signalez un changement de RIB pour les prélèvements, il vous faut aussi impérativement prévenir votre banque de cette nouvelle autorisation de prélèvement. Faute de quoi, la banque facture à l'ASL 16€ par prélèvement rejeté.**

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## 3. Compte d'exploitation

( En Euros)	Réal 2014-15	Budget 2015-16	Réal 2015-16	Budget 2016-17
<b>Produits</b>				
Total "charges collectées"	137 150	139 750	139 750	140 400
Plus values + produits financiers	3 713	3 800	3 233	2 900
Autres ressources	80	0	100	0
<b>Total produits</b>	<b>140 943</b>	<b>143 550</b>	<b>143 083</b>	<b>143 300</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
<b>Administration générale</b>				
Coûts Assemblées Générales	380	420	930	835
Assurances	1 539	1 600	1 603	1 670
Taxe Foncière + Taxe Habitation	4 383	4 550	4 826	5 170
Fournitures & frais divers	81	100	66	100
<b>Total administration générale</b>	<b>6 383</b>	<b>6 670</b>	<b>7 425</b>	<b>7 775</b>
<b>Espaces verts &amp; voirie</b>				
Contrat d'entretien des espaces verts	16 176	16 459	16 378	16 624
Plantations élagages	11 284	7 000	5 236	7 000
Electricité pour l'éclairage	3 121	3 300	3 592	3 930
Entretien lampadaires	552	860	2 202	1 000
Remplacement lampadaires	591	640	805	1 000
Entretien voirie (sablage, réparations,...)	9 260	1 800	1 422	6 400
Entretien mobilier urbain	0	0	0	0
<b>Total terrain &amp; voirie</b>	<b>40 984</b>	<b>30 059</b>	<b>29 635</b>	<b>35 954</b>
<b>Entretien tennis</b>	<b>16</b>	<b>6 200</b>	<b>6 052</b>	<b>50</b>
<b>Piscine &amp; club house</b>				
Salaires et charges sociales des surveillants	27 539	28 874	28 096	28 115
Eau, électricité & téléphone	11 320	10 740	9 441	10 010
Entretien & travaux piscine	9 843	15 465	15 017	17 185
<b>Total piscine &amp; club house</b>	<b>48 702</b>	<b>55 079</b>	<b>52 554</b>	<b>55 310</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>96 101</b>	<b>98 008</b>	<b>95 666</b>	<b>99 089</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>44 842</b>	<b>45 542</b>	<b>47 417</b>	<b>44 211</b>
<b>Gros travaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>44 842</b>	<b>45 542</b>	<b>47 417</b>	<b>44 211</b>

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## 4. Bilan au 30 septembre 2016

<b>ACTIF</b>	<b>Réel au 30/09/2016</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Réel au 30/09/2016</b>
<b>Immobilisations Nettes</b>	<b>0</b>	<b>Apport initial et réserves</b>	<b>396 599</b>
<b>Acomptes ou payé d'avance</b>	<b>0</b>	<b>Cautions reçues (5 locataires)</b>	<b>600</b>
<b>Banque</b>		<b>Charges encaissées d'avance, 4 maisons</b>	<b>1 080</b>
Livret A Société Générale	76 500	<b>Charges à payer</b>	
Compte à terme / Société Générale	377 435	Charges sociales	4 365
Compte sur Livret / Société Générale	2 500	Taxes foncière & habitation	4 828
Compte de dépôt / Société Générale	401	Eau, électricité piscine	1 572
<b>Total banque</b>	<b>456 837</b>	Factures à recevoir	201
<b>Caisse</b>	<b>300</b>	Autres fournisseurs	475
		<b>Total charges à payer</b>	<b>11 441</b>
		<b>Bénéfice cumulé sur l'exercice (avant affectation)</b>	<b>47 417</b>
<b>Total actif</b>	<b>457 137</b>	<b>Total passif</b>	<b>457 137</b>

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## 5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 02 déc. 2016

**Majorités requises les motions présentées à cette AG : majorité simple (voir article DIX . § 1 des statuts).**

Rappel : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité. Les abstentions sont considérées comme non votants.

### Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

### Motion B. Rapport financier

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

**Explications** : voir le Compte d'Exploitation 2015/2016 et le Bilan au 30-09-2016

### Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2015/2016 (47417€) en augmentation de nos réserves ?

### Motion D. Budget prévisionnel 2016/2017

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2016/2017 ci-joint ? Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2016/2017)

### Motion E. Charges Trimestrielles

---

**Question** : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 270 € par trimestre pour les échéances de l'année 2017 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

-

### Motions F1 et F2 : Election de 2 membres du Conseil Syndical

---

**Explications** : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Michel MOREAU	2013	2016	poste 1 à pourvoir – se représente
Catherine GONNEAU	2013	2016	poste 2 à pourvoir – se représente
Maurice GUINAMARD	2015	2018	
Olivier BRUAS	2015	2018	
Henri PFAHL	2014	2017	
Marc PROVENCE	2014	2017	

**Question** : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## Motion Tanguy – Agrandissement d'une fenêtre dans une « Oranger » au 11, rue Colette

---

**Descriptif** : Suite à un réaménagement intérieur, nous avons placé la cuisine côté jardin. Nous souhaitons agrandir la petite fenêtre de l'ancienne salle de bain pour mettre une fenêtre identique à celle du salon. Cela permettra d'obtenir plus de luminosité sur le plan de travail et l'évier :

Cette fenêtre donne sur le jardin à l'arrière de la maison et n'est donc pas visible depuis la rue. Les voisins directs (numéros 7 et 9 rue Colette) ont été consultés et n'émettent aucune objection à ce projet.

FACADE COTE JARDIN AVANT TRAVAUX



FACADE COTE JARDIN APRES TRAVAUX



**Question** : L'assemblée Générale accepte-t-elle l'agrandissement d'une fenêtre dans une maison de type « Oranger » au n°11 rue Colette (M.TANGUY) ?

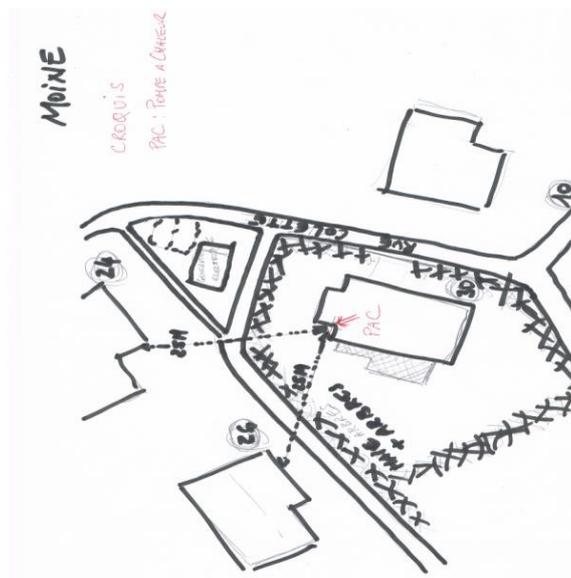
**DOMAINE DE LA FONTAINE**  
**Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016**

**Motion Moine – Installation d'une pompe à chaleur dans une maison de type « Oranger » au 30, rue Colette**

---

**Descriptif :** Installation d'une unité pour une pompe à chaleur DAIKIN dans notre jardin. Elle sera installée dans l'angle de notre appentis à environ 25 mètres des maisons des 24 et 26, rue Colette et séparée par la haie existante et par l'allée conduisant au 26-28 rue Colette. Ces maisons (24 et 26 rue Colette) n'auront pas de vue directe sur cette pompe à chaleur. Le niveau sonore de l'unité extérieure prévu par le fournisseur est de 48dB.

Cette pompe à chaleur ne servira pas pour la production d'eau chaude, un ballon thermodynamique indépendant étant prévu afin d'éviter l'utilisation de la pompe à chaleur l'été.



**Question :** L'assemblée Générale accepte-t-elle la pose d'une pompe à chaleur avec une unité extérieure dans une maison "Oranger" au 30 rue Colette (M. Moine) ?

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

ADDENDUM A LA CONVOCATION DU 20 OCTOBRE 2016 A L'AG DU 2 DECEMBRE 2016

## **Motion Delos – Déplacement de la porte d'entrée et modification de 2 fenêtres dans une « Mélèze » au 9, rue Stéphane Mallarmé**

---

**Descriptif** : Suite à réaménagement intérieur, des modifications seront apportées sur deux façades :

I – Façade au Nord-ouest côté impasse rue Stéphane Mallarmé (vue depuis le 5, rue St Mallarmé - M. et Mme BERTAIX qui ont donné leur accord, de l'autre côté de l'impasse)

- Transformation d'une porte-fenêtre sur terrasse abritée en porte d'entrée principale de la maison.
- Transformation d'une fenêtre (à droite sur photo) en porte-fenêtre



Façade Nord-Ouest actuelle avant modification



Façade Nord-Ouest après modification

II – Façade au Nord-est côté propriété ZAIAC (vue depuis le 7, rue St Mallarmé M. et Mme ZAIAC (qui ont donné leur accord par écrit))

- Suppression de la porte d'entrée qui sera murée.
- Elargissement à 2 m de la fenêtre existante



Façade Nord-Est actuelle avant modification



Après modif. (Porte murée et fenêtre allongée)

**Question** : L'assemblée Générale accepte-t-elle le déplacement de la porte d'entrée et l'agrandissement de 2 fenêtres, tel que décrit ci-dessus dans une maison de type « Mélèze » au 9, rue Stéphane Mallarmé (M.Delos) ?

t \_\_\_\_\_

# DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du mercredi 02 décembre 2016

## POUVOIR (révisé le 26 octobre 2016 à la suite de l'ajout de la motion DELOS)

Je soussigné NOM :

PRENOM :

Propriétaire de la maison située au .....

78860 St Nom la Bretèche

Constitue pour mandataire : NOM..... PRENOM.....

à l'effet de me représenter à l'**Assemblée Générale qui aura lieu le mercredi 02 décembre 2016** et éventuellement, à toute Assemblée postérieure ayant le même Ordre du Jour et rendue nécessaire pour cause d'ajournement, d'absence de quorum ou pour toute autre cause, et de signer à cet effet toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

Déclarant avouer et ratifier par avance tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à le

Signature : **(précédée de la mention « Lu et approuvé »)**

MOTION	Résumé de la motion	Cochez les cases		
		OUI	NON	absten-tion
<b>A</b>	Compte rendu d'activité de l'exercice écoulé			
<b>B</b>	Rapport Financier exercice passé			
<b>C</b>	Affectation du résultat net d'Exploitation			
<b>D</b>	Budget Prévisionnel 2016/2017			
<b>E</b>	Charges Trimestrielles de fonctionnement			
<b>F1</b>	Élection d'un membre du Conseil Syndical (1/2)			
<b>F2</b>	Élection d'un membre du Conseil Syndical (2/2)			
<b>Tanguy</b>	Agrandissement d'une fenêtre au 11 rue Colette			
<b>Moine</b>	Installation d'une pompe à chaleur au 30 rue Colette			
<b>Delos</b>	Déplacement porte d'entrée et agrandissement de 2 fenêtres au 9, rue Stéphane Mallarmé			